Les blessés

Paris, 15 novembre. — Dans la collision qui s'est produite lundi soir, à 11 heures, entre le matériel d'un train de banlieue et le rapide Jean-François Lépine et le pont Jessaint, à l'endroit même où toutes les voies se rassemblent pour former un point de croisement unique, 24 personnes ont été blessées.

Sauf MM. Prosper Weninlez et Eugène Bailly qui ont été grièvement blessés, toutes les autres sont blessées au visage et aux jambes.

M. Prosper Weninlez a eu les deux jambes broyées par le rapprochement des banquettes du wagon dans lequel il se trouvait; son état est toujours grave. Des complications peuvent surgir d'un moment à l'autre mais néanmoins tout danger immédiat n'est pas à redouter.

L'état de M. Eugène Bailly, mardi matin, était satisfaisant.

Les causes

Paris, 15 novembre. — Au parquet, on confirme que d'après les constatations, l'accident d'hier soir à la gare du Nord, serait dû, non point à la malveillance, mais à une erreur d'aiguillage.

On a toutes raisons de supposer en effet que l'aiguille surait été ouverte un peu trop à l'avance; qu'on aurait voulu la refermer, mais pas assez vite, pour éviter la manche, profitant de son frottement, put la franchir. L'enquête se poursuit.

UNE FEMME BRULÉE VIVE

par la maîtresse de son mari

Devant la Cour d'assises

Versailles, 15 novembre — Le 31 mars dernier, plusieurs habitants de la commune de Vert, près Mantes, allèrent avertir le maire de cette localité que de sinistres cris venaient de noist, rentière, très estimée dans le pays, n'avait pas été vue de toute la journée. Son mari était alors absent.

Le maire, M. Loquet, pénétra dans la maison de Mme Benoist, où un horrible spectacle l'attendait: dans le salon, le cadavre de la dame Benoist gisait, étendu sur le sol, la tête enfoncée dans la cheminée. Sur le côté gauche du crâne, on distinguait une plaie ovale. La tête et la plus grande partie du corps étaient carbonisées; seule, l'extrémité des jambes n'avait pas été atteinte par le feu.

Les experts chargés de l'examen médical du cadavre écartèrent immédiatement l'hypothèse d'un accident, et conclurent que l'assassin avait dû prendre le soin de répandre sur le corps une substance combustible. Leur dire se trouva confirmé par le découvert que l'on fit, dans la cuisine, d'une poêle à frire encore humide de pétrole.

Rien dans la maison de Mme Benoist n'avait été dérangé; la caisse, dont la clé était intact, le vol n'avait donc pas été le mobile du crime.

Les soupçons se portèrent de suite sur une voisine, la femme Hertier.

Cette femme, dont la réputation est fort mauvaise, était depuis longtemps la maîtresse du mari de la victime et avait maintes fois manifesté son impatience de voir disparaître Mme Benoist pour pouvoir épouser son amant. A plusieurs reprises, elle avait même laissé échapper des paroles de menace.

Mise immédiatement en état d'arrestation, la femme Hertier n'a jamais cessé de protester de son innocence.

L'instruction a cependant relevé contre elle de lourdes charges. Les constatations matérielles (cassures de tuiles, fragments de plâtre détachés) ont permis d'établir qu'une personne est partie du jardin de la femme Hertier pour gagner, par le toit de la cheminée détourée, la cour de Benoist, ce qui lui a permis de pénétrer chez la victime sans être vue.

On a même constaté que, chez la femme Hertier deux échelles qu'elle a fabriquées pour escalader son mur et descendre d'un toit plus élevé sur une toiture voisine, afin d'avoir accès chez Mme Benoist. Des traces de pétrole y ont même été relevées sur une des échelles, qui correspondent exactement à de légères dégradations constatées sur le mur à l'endroit où l'échelle a porté. Enfin, on a relevé sur le sol du jardin de Mme Benoist des traces de pas dont les empreintes coïncidant avec celles des chaussures que portait la femme Hertier au moment de son arrestation.

A l'audience, la femme Hertier, une paysanne à la physionomie ingrate, persiste à nier.

M le président lui montre une à une les preuves que l'on a retenues contre elle, sans pouvoir lui tirer un aveu. « C'est faux! » dit-elle lorsqu'elle est à court d'explications.

A la fin de l'interrogatoire, le magistrat l'adjure de dire la vérité, en lui rappelant ce propos par elle tenu au juge d'instruction : « Si l'on me condamne à mort, au moment où l'on me trachera la tête, je dirai ce que j'ai à dire.

— J'avrais dit que je suis innocente, répond l'accusée, toujours impercurbable.

Le docteur Bonneau, qui a été commis pour faire l'autopsie de la victime, attribue la mort à une fracture du crâne, qui, selon lui, a précédé l'incinération.

Le docteur Ogier, directeur du service de toxicologie à la Préfecture de police, a constaté sur les vêtements de la femme Hertier les traces d'un corps gras qui n'était autre que de la graisse humaine.

Le docteur Vibert, médecin legiste, qui a assisté le docteur Bonneau dans l'autopsie du cadavre, vient confirmer sa déposition.

Triple condamnation à mort

Alger, 15 novembre. — Le cour d'assises d'Oran a condamné à mort trois indigènes par la cour d'assises de Constantine, condamnant à mort trois individus et à 20 ans de travaux publics deux autres, accusés d'avoir assassiné dans la province de Constantine le cheick Hamed.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

OFFICIER ALLEMAND condamné pour meurtre

Berlin, 15 novembre. — Le commandant comte Stolberg-Wernigerode, qui lors des dernières manœuvres, porta au sergent Sheinardt un coup de sabre qui causa la mort de cet homme, a été condamné par un jugement du conseil de guerre ratifié par l'empereur, à trois ans et quatre mois de prison, et rayé des cadres.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Coutant à l'article 1er de la proposition de loi relative à l'amnistie.

Ont voté *pour*: MM. Basly, Defontaine, Lamendin.

Tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*.

La Chambre a repoussé par 331 voix contre 95.

2° Dans le scrutin sur le renvoi à la commission du travail de la proposition de loi relative à la réforme des Conseils de Prud'hommes.

Ont voté *pour*: MM. Basly, Defontaine et Lamendin.

Ont voté *contre*: MM. Adam, Henry Cochin, Dansette, Dassonville, Fanien, Jonnart, Loyer, de Monicault, Pichon, Rogez, Roux, des Rotours et Taillandier.

Ont voté *pour*: MM. Barrès, Berteaux, Chaumet, Cornet-Bon, Girard, Goujon, Guillemin, Morerotte, Lecher, Motte, Ribot, Weil-Muller.

M. Baudenou, rétiré à la commission du budget, a pris quelques part au vote.

La Chambre a adopté par 3?? voix contre 185.

MM. Delaune, Lemire, Loyer, absents par congé, n'ont pas pris part à ces différents scrutins.

Nos confrères

Nous avons annoncé, hier, dans le compte-rendu de la fête des institutrices du Pas-de-Calais que notre confrère M. Vaillant, conseiller municipal d'Arras, rédacteur en chef de l'*Avenir*, avait été nommé officier de l'Instruction publique. Nous tenons aujourd'hui à présenter nos plus sympathiques félicitations à l'excellent journaliste qui honore notre profession par son talent d'écrivain et par l'ardeur de ses convictions.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret qu'un deuil nouveau vient de frapper la famille Hasselbroucq, de Comines. La petite fille de M. Hasselbroucq, charmante enfant de cinq ans, est morte subitement d'une ancéphalite. La même maladie avait enlevé récemment une autre petite fille de M. Hasselbroucq, âgée de huit ans.

Nos sympathies nos condoléances à cette famille cruellement éprouvée.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES DRAMES AU COUTEAU

Le drame de la rue St-Antoine

Quelques mots sur ce drame — Arrestation fortuite du meurtrier — Les aveux.

Nos lecteurs se rappellent que le dimanche 9 octobre dernier, comme Fernand Lesnes, son frère Charles et Victor Gillet, passaient vers dix heures et demie devant l'estaminet, pour se rendre à Croix, quand, qu'arrivés à la rue Saint-Antoine et rapprochés de l'entrée de cette rue, ils furent assaillis par deux inconnus dont l'un porta un coup de couteau au côté gauche de la poitrine de Charles Lesnes.

Une enquête fut ouverte par le Parquet, la police fit des recherches, mais fut vain. L'agresseur était introuvable.

Pendant plusieurs jours, Charles Lesnes fut entre la vie et la mort et maintenant encore il n'est pas complètement remis de sa blessure.

Arrestation fortuite du meurtrier

Le drame de la rue Pellart se produisant à quelques centaines de mètres du théâtre du premier, encore un dimanche soir et à peu près à la même heure, mit à nouveau la police sur les dents.

Dès lundi matin, elle crut être sur une piste et bientôt mettait en état d'arrestation un individu assez dangereux, le sieur Vamienne Ernest D. Vitt, de nationalité française (Belge), âgé de 21 ans et demeurant rue du Fort ; avec lui on arrêtait en même temps un de ses compagnons, X...

Ces deux individus furent écroués sous l'inculpation de la tentative de meurtre commise dimanche soir, à onze heures, rue Pellart, sur le jeune Victor Debonnet.

Nous avons tout de suite qu'ils étaient aussi fortement soupçonnés d'avoir trempé dans celui de la rue Saint-Antoine. Vamienne a déjà été condamné en Belgique. Mais ce n'était là que des présomptions, il fallait des aveux.

Les aveux du meurtrier

Conduits mardi matin devant M. Lagarde, commissaire de police chargé de l'enquête de la tentative de meurtre de la rue Pellart, Vamienne et son compagnon niérent en être les auteurs.

Durant tout son interrogatoire, Vamienne ne paraissait pas franc et, lorsque M. Lagarde lui posa quelques questions sur la tentative de meurtre de la rue St-Antoine, après avoir pâli, Vamienne finit par s'embrouiller, se troubler et poussé dans ses derniers retranchements il finit par avouer être l'auteur du coup de couteau reçu par Charles Lesne, mais se défendant d'être l'auteur du coup reçu par Debonnet.

Vamienne n'a pu donner aucune excuse pour atténuer son acte criminel. Il semble avoir frappé pour le plaisir de frapper.

M. Lemaire, juge d'instruction, venu hier à Roubaix, comme on le verra plus loin, pour l'enquête de l'affaire de la rue Pellart, a pu donc enregistrer les aveux de Vamienne, puisque C'était également lui qui avait été chargé de l'enquête de l'affaire de la rue Saint-Antoine.

Vamienne a été maintenu en état d'arrestation ; il sera dirigé sur Lille ; son compagnon a été relâché.

L'enquête pourrait bien pourtant établir leur présence, sinon leur complicité dans l'affaire de la rue Pellart.

Nous reviendrons sur cette affaire, puisque C'était également lui qui avait été chargé de l'enquête de l'affaire de la rue Pellart.

Le drame de la rue Pellart

Descente du Parquet — L'enquête de la police confirmant la nôtre — Tout le monde en fuite — L'état de la victime

Le parquet de Lille, représenté par M. L. Lemaire, juge d'instruction, assisté de son greffier, M. Pianco, est descendu à Roubaix, hier, à 2 h. 30. Il a d'abord pris la gare pour M. Lagarde, commissaire de police, accompagné de M. Cochez, brigadier.

Aussitôt ces messieurs se sont rendus au commissariat du 3e arrondissement. Après avoir pris connaissance du rapport de police, ils sont allés ensemble interroger le blessé et les témoins, 48, rue Jean-Jaurès, 48, Pierre-Mullies, dans la maison de la famille Debonnet.

L'enquête de la justice confirmant la nôtre

Le blessé, assez affaibli par la perte de sang occasionné par sa blessure, n'a pu que confirmer ce que nous avons déjà publié.

Son frère Alphonse a fait au juge d'instruction la même déposition ; M. et Mme Delecaj, parrain et marraine du blessé, n'ont pas non plus démenti aucun point de notre récit, enfin M. Henri Breton, tout en déclarant comme les autres, que Victor Desbonnet avait été frappé sans provocation par un individu laissant partie d'un groupe de six personnes. Il a ajouté qu'en suivant la piste des agresseurs, il était arrivé rue du Bassin, devant l'estaminet du « Balcon » et que là il avait reconnu un individu à qui on avait dû avoir donner un bon coup de couteau au type qui était contre la barrière ». C'était en effet la position qu'occupait Victor au moment où il a été frappé.

M. Breton a ajouté que regardant à travers les vitres, il avait vu celui qui se vantait ainsi, « un blond », montrer sa main couverte de sang.

Après avoir entendu ces témoins, le parquet s'est transporté au n° 14 de la rue du Bassin, dans l'estaminet « du Balcon », que tient Mlle Anna Fabert.

Interrogée, Anna Fabert a reconnu qu'un dimanche soir, vers onze heures, cinq individus sont entrés chez elle et que l'un d'eux, Anna Brepoulet, Dronsart, maçon, âgé de 26 ans, desserteur belge, demeurant rue Dampierre, cité Jouvelle, 15, s'était vanté en montrant sa main pleine de sang, d'avoir donné un coup de couteau à un homme qui était contre la barrière.

Elle a dit que des quatre autres individus qui accompagnaient Jean-Baptiste, trois demeurent à Croix-les-Tourcoing, un moulin du Mouvetant et que le quatrième était un ancien logeur de son cabaret, un sieur Charles Landuisan.

Ces cinq individus sont revenus dans son cabaret lundi à 9 heures du matin, ont bu du cafe puis Landuisan et les trois autres sont partis pour la Belgique dans la voiture d'un marchand d'os et Baptiste s'est enfui. Du reste, on sait la maison a confirmé la déposition de sa patronne.

C'est donc exactement ce que nous avons dit hier.

En quittant la rue du Bassin le parquet est retourné au commissariat du cinquième pour continuer l'enquête : il est allé de la rue Saint-Antoine et repartit ensuite pour Lille par le train de 6 h. 40.

Tout le monde en fuite

Des sept individus présents rue Pellart au moment de la tentative de meurtre, cinq arrêtés à l'estaminet « du Balcon » rue du Bassin.

Il y en a donc deux qui se sont éclipsés en route. Où sont-ils passés? Mystère, peut-être qu'habituellement Vamienne et son compagnon donner de précieux renseignements à ce sujet.

Quatre, des cinq dont un a pu suivre les traces, sont partis lundi matin pour la Belgique et le cinquième, celui qui paraît le plus compromis, au dire des témoins, J.-Bte Dransart, s'est prudemment éclipsé.

L'état de la victime

Victor Desbonnet souffre cruellement de sa blessure : il parle avec beaucoup de difficulté et le docteur n'ose encore se prononcer sur la gravité de son état.

Accident du travail

Lundi après-midi, vers 2 heures, un ouvrier maçon, Louis Dewarnin, âgé de 25 ans, demeurant rue Sec-Thersie, 65, travaillait pour le compte de M. Eugène Dubuyon, entrepreneur de maçonnerie, boulevard de Colmar, 21, a fait, par suite d'un faux mouvement, une chûte de 3 mètres de hauteur, dans l'établissement de MM. Motte-Bossut fils, rue Pierre-de-Roubaix, où il était occupé.

Dans sa chûte le malheureux s'est contusionné la région lombaire.

Le docteur qui a été appelé à lui donner ses soins, a conclu à une incapacité de travail de 15 jours à 3 semaines.

— Un ouvrier rattacheur de l'établissement de filature de la société anonyme de la rue du Curoir, Louis Decottignies, 20 ans, demeurant rue Belfort, 15, à Croix, s'est blessé à la main gauche avec une lame de couteau, en dégagement un cylindre de rewindeur, ce qui a occasionné une plaie de la face palmaire.

Une huitaine de jours d'incapacité de travail, telle est la conclusion du docteur.

Résultats d'adjudication

Hier matin, il a été procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des fournitures nécessaires à l'alimentation des hospices de Roubaix. Nous en donnerons demain les résultats.

Ivresse, outrage et rebellion

Dans la nuit de lundi à mardi, vers onze heures et demie, le nommé F. Degroet, âgé de 28 ans, journalier, domicilié à Lille, rue de Lannoy, était ivre, se trouvait, à la gare de Roubaix et sans raison aucune, se mit à insulter grossièrement les employés chargés de la réception des billets.

— Pour faire cesser ce scandale, on fit chercher les agents de service qui l'empoignèrent et, non sans peine, parvinrent à l'écrouer au poste de 1er arrondissement, rue St-Vincent-de-Paul.

Après avoir été interrogé par M. Lâchez, commissaire de police, il a été conduit au poste central.

Un incendie rue Meyerbeer

Un incendie a détruit complètement l'atelier de menuiserie de M. A. Verschaeve, située rue Meyerbeer, cour Neps.

Hier matin, vers 4 h. 1/2, un ouvrier voisin, qui se rendait à son travail, ayant vu la barraque, qui était construite en planches, toute en flammes, donna aussitôt l'alarme et bientôt tous les gens du quartier se mirent en devoir de combattre l'incendie. Tout secours était inutile, et quand les pompiers arrivèrent tout avait brûlé.

On ignore comment le feu a été communiqué. Les dégâts s'élèvent approximativement à la somme de 1200 à 1500 fr. Il y a assurance.

A « L'Ancienne »

Le comité de la société de gymnastique l' « Ancienne », dans sa dernière réunion a définitivement réglé la constitution d'une section militaire qui sera composée d'environ 30 hommes de la société. A cet effet les jeunes gens désireux d'en faire partie et de profiter de cet avantage sont priés de se faire inscrire, tous les soirs au siège de la société, rue Neuve, 10, les mercredis, les vendredis et samedis à partir de 9 heures du soir, un monitteur leur donnera tous les renseignements.

Note. — Un cours de boxe, de baton et d'escrime sera affecté à la section.

Milice Belge

Nous rappelons que tout Belge est tenu dans l'année où il a 19 ans accomplis de se faire inscrire en Belgique, à l'effet de concourir au tirage au sort pour la levée du contingent de l'année suivante.

Les inscriptions se font du 1er au 31 décembre, sur la production soit du certificat de naissance, de la mère, du tuteur ou du jeune homme lui-même, à la maison communale du lieu du dernier domicile en Belgique des parents ou tuteur.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un extrait sur papier non timbré de l'acte de naissance.

Chambre de commerce

Les électeurs de la Chambre de commerce sont convoqués pour le dimanche 11 décembre 1898, à l'effet d'élire un membre, pour une durée de six ans, en remplacement ses: MM. G. Motte, Bossut-Lefebvre, Ch. Delattre, Prosper Kolmann, Ch. Chouzeux et Edmond Tiffin, composant la série sortant en 1898.

Ce vote aura lieu à la mairie sous la présidence du maire assisté de quatre assesseurs.

Le scrutin sera ouvert de neuf du matin à deux heures de l'après-midi. L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Tir national

Voici les résultats de la séance de tir qui a eu lieu dans le Stand de la Grande-Rue, au Tir National, le dimanche 13 novembre.

Tir au revolver : 1er prix, Victor Dewailly; 2e, H. Vandaele.

Bas nombre : Prix, Arthur Desrousseaux.

Nombre de cartouches tirées : 400 — Pour cent des balles en cible : 91 0/0 — Pour cent des mouches (rouge centimètres): 22 0/0.

Il est rappelé que le stand ne pourra être mis à la disposition des sociétés qu'après entente avec la commission du « Tir National » qui désire être en cas avertie huit jours à l'avance.

Les tirs au pourcent être exécutés à 200 mètres qu'en présence d'un délégué du Tir National.

Le tir restant à vingt mètres est ouvert en permanence à tous.

M. Henri Loridan, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 novembre, qui est adopté sans observations.

Gaz

Extension

L'adjudication à laquelle il a été procédé pour les goudrons à provenir de l'usine à gaz n'ayant pas donné de résultat, le conseil autorise l'administration à passer un marché de gré à gré.

Le conseil approuve le tableau des charges pour la fourniture des charbons sur la mise à prix de 22 fr. la tonne.

Autorisation est donnée à l'administration de passer marché pour la fourniture et réparation des compteurs.

Lecture est donnée d'une lettre transmise par M. le Préfet à la demande de M. J. Julien Prix, représentant la compagnie du Nord et du Midi et dans laquelle il proteste contre la décision prise par la commission qui a décidé qu'il y avait lieu de passer marché au lieu de faire procéder à une adjudication.

Chemins de fer du Nord

Lecture est donné d'une lettre de la Compagnie du Nord en réponse à celle qui lui a été adressée le 27 septembre dernier sur l'administration relative au retard apporté au projet de remaniement de la gare.

M. l'ingénieur de la compagnie engage l'administration à faire les démarches près de l'autorité supérieure en vue d'activer le projet.

Travaux de voirie

Un projet de travaux à effectuer au chemin vicinal n° 27 rue du Sire, Agen-soyer cantonal est renvoyé à l'examen de la commission de la voirie.

Concessions

Lecture est donnée d'un long mémoire relatif à un différend entre la Ville et M. Vandenbroucke, architecte, concernant une emprise de vingt mètres de terrain appartenant à la voie publique, au chemin de grande communication n° 9 dans la traversée du Blanc-Seau.

L'accord n'ayant pu se faire, le conseil autorise la ville à poursuivre devant les tribunaux.

Cimetière

Le Conseil fait droit à diverses demandes qui lui ont été adressées par des familles et relatives à des conversions de concessions décennales en concessions trentenaires ou perpétuelles, à charge par elles de faire transporter dans ce but de leurs membres défunts, les monuments et tous signes de sépulture au cimetière du Pont-de-Neuville dans les six mois de l'ouverture de ce cimetière.

Le transport des corps et monument devant se faire aux frais des familles.

Sapeurs-pompiers

Le Conseil autorise la Ville à passer marché pour acquisition d'une nouvelle voiture pour départ attelé.

Réception de travaux

Le Conseil homologue le procès-verbal de réception de la construction d'un preau à l'école du Blanc-Seau.

Pont sur l'Espierre

Le Conseil vote un crédit de 389 fr. pour la part de la ville de Tourcoing dans la construction d'un pont sur l'Espierre au hameau du Jambon, pont à construire de compte à demi avec la ville de Mouscron.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. Cocheteux, au nom de la Commission des finances, dépose le rapport sur les comptes des Fabriques d'Eglises.

Après l'exposé des comptes, le rapporteur s'exprime ainsi :

Nous remarquons un progrès sensible en ce qui concerne le compte de la fabrique de Saint-Christophe auquel est joint un compte de gestion du comptable qui nous paraît régulier. Les fabriques de Notre-Dame et de Saint-Eloi ont présenté régulièrement un compte de gestion qui, quoique moins régulièrement établi et n'étant guère la reproduction du compte administratif, nous engage au moins de la vo outé de se conformer à la loi.

Pour les autres fabriques, aucun compte de gestion n'a été produit.

En résumé, il nous est difficile d'apprécier les divers détails du différents comptes et budgets des fabriques, c'est, pourquoi, à l'exemple de ce que a été fait l'année dernière, nous proposons au Conseil municipal de renvoyer l'examen du budget de la présentation des comptes de l'exercice 1897 en laissant à l'autorité supérieure le soin de les approuver s'il y a lieu.

Les conclusions sont adoptées. M. Masuel-Leclercq a déclaré s'abstenir.

Après les comptes, M. Cocheteux rapporte sur les budgets des fabriques d'églises pour 1899.

Il conclut ainsi :

Nous devons à la vérité de dire que les projet de budgets ont été fournis d'une façon plus complète que les autres années, sauf toutefois pour le budget de Saint-Joseph de la Croix-Rouge et pour la Marlière où les documents ont été joints en ordre et exactement copiés sans un centime de différence sur l'exercice précédent.

En conséquence, comme pour les comptes, nous proposons au Conseil municipal de nous donner acte de la présentation des budgets, en laissant le soin à l'autorité supérieure de les approuver s'il y a lieu.

Adopté.

Sur le rapport de M. Charles Loridan au nom de la commission des Finances, une gratification de 100 francs est accordée à M. Garnier, ancien cantonnier qui n'ayant jamais versé à la caisse des retraites ne peut être pensionné.

Local affecté à la Société municipale de gymnastique et d'armes — Reprise par le propriétaire d'une parcelle de terrain.

Rapport des commissions réunies des finances et militaire par M. Charles Loridan

Messieurs,

Le 21 novembre 1892 la ville acceptait à bail pour neuf ans, moyennant un loyer annuel de 1,200 fr. d'un immeuble sis à Tourcoing, rue Verte, 21, pour être mis à la disposition de la Société de gymnastique et d'armes à Tourcoingnoise.

Il était convenu, d'après ledit bail, que chacune des deux parties aurait la faculté de faire fin de bail à l'expiration de la sixième année, c'est-à-dire le 31 décembre 1898. C'est de ce droit qui a pu le propriétaire par une lettre adressée à M. le maire en date du 24 septembre 1898, on nous déclarions ce qui suit :

« Usant de ce dit droit, j'ai l'honneur, monsieur » le maire, de vous faire connaître que mon intention est de résilier le contrat passé aux mêmes » prix de location, clauses et conditions stipulées » dans le dit bail, mais à la condition que vous pu» rai à ma jouissance exclusive une partie de ces » immeubles attenant au pignon de ma maison d'habitation et comprenant une longueur de 16 mètres » sur 5 mètres 15 de largeur que je renfermerai. Je » tiens à vous dire, monsieur le maire, que si la » condition que j'émets n'était pas acceptée par ce » conseil, je me verrai forcé de résilier ce bail avec » échéance le 1er janvier 1899.

Ce sont ces propositions, Messieurs, que vous avez, dans votre séance du 30 Septembre, chargé vos commissions militaire et des finances d'examiner. Vos Commissions se sont réunies à la date du 31 octobre et m'ont chargé de vous présenter un rapport d'après le résultat de l'enquête faite par M. le Président de ladite société.

Il résulte de ces renseignements que, malgré l'emprise à faire sur le local occupé jusqu'ici, ce local demeurait encore suffisant pour les exercices nécessitant le déplacement du bureau où se trouvent le matériel de la section, le tableau pour les fusils et diverses autres installations outre que, à la suite de ce bureau, l'emprise se maintenait en une longueur d'environ 12 mètres, diminuant d'autant l'espace utilisé pour les exercices. Le vestiaire, placé à droite de l'entrée, remplacerait le bureau actuel et une légère construction à faire à la suite, dans la longueur de l'emprise dont nous venons de parler, permettrait d'y transférer le vestiaire.

Tout cela ne serait pas, comme on le voit, sans occasionner des frais ; en effet, M. Collart, tout en cédant la surface loue, demande le même prix de loyer, déjà assez élevé.

Vos commissions, Messieurs, ont été d'avis de ne pas accepter les conditions de M. Collart.

Elles ont cru bon de charger M. le Président de la Société de se mettre en quête d'un local provisoire. Les propriétaires de l'Economie des ménages et de Cuisine rendant bien mettre leur salle à notre disposition pendant 6 jours de la semaine, pourvu qu'ils puissent en disposer le dimanche à midi depuis le lundi à la même heure, et ce, en prix de 15 francs par mois, compris l'éclairage. Vos Com-

---

Feuilleton de *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 95

Le Comte de Lavernie

Par Auguste MAQUET

DEUXIÈME PARTIE

— Vous comprenez, dit Jaspin, tout le parti que M. de Louvois peut tirer de ce promenoir nocturne et des traces de notre petit voyage et de notre amitié... ce serait affreux. Cependant, j'entrevois là-dedans quelque chose qui m'effraie encore plus.

— Est-ce possible?... dit Nanon en jaignant les mains.

— Oui, mademoiselle, supposez que votre mère, ce soir, ait vu Mme la comtesse, qui a quelque chose à cacher. Je n'en crois rien, mais admettons-le. Supposez encore que M. de Louvois, dérangé par quelque chose... quel malheur! Madame vous l'attribuerait au moins!

Nanon se rappelant parfaitement tout ce qu'elle avait entendu confié à Jaspin, poussait des gémissements de détresse.

— Nous sommes perdus! s'écria-t-elle les yeux pleins de larmes.

— Pas si infiniment peut, mademoiselle.

— Et vous disiez que deux personnes encore avaient tout et pouvaient le dire à madame?

— Oui, deux personnes, même dangereuses, mais pas M. de Louvois.

— Le pauvre?

— Oui, oui, et l'autre c'est vous.

— Moi ne dirais rien, mon Dieu!

— Vous ne pouvez pas vous empêcher de vous trahir, mademoiselle.

— Et vous, vous ne vous trahirez pas, vous?

— Mais la conscience, monsieur, la conscience!

— Ah! mademoiselle Nanon, votre conscience est à vous; si vous tenez à en faire part à Mme de Maintenon, elle vous regardera.

— Taire un péché, c'est en commettre un autre.

— Depuis trente ans que vous taisez celui-là, il devrait être devenu de la taille d'un crime.

Nanon se mit à sangloter.

— Comment expliquer à madame le silence que vous avez gardé, mademoiselle, ma dissimulation à votre égard, quand j'avais l'air de ne pas vous connaître!

— Oui, tout cela nous gêne, j'en conviens; mais vous avez des ressources dans l'imagination, et d'ailleurs, si votre avez rend service à Mme la marquise, elle ne vous le reprochera pas. Dites-lui seulement que M. de Louvois a dans les mains l'extrait de baptême de l'enfant avec les noms de la marraine; rappelez-lui en la date, et vous verrez si elle ne vous remercie pas de votre silence.

Comme ils en étaient là de l'entretien, on entendit grand bruit aux portes de l'abbaye; Nanon tressaillit au tonnerre du pied bele.

— Qu'avez-vous encore? dit Jaspin.

— J'ai que j'entends les piqueurs et l'escorte du roi, qui vient chercher madame pour le conseil.

— Et M. de Louvois en sera sans doute?

— J'en tremble.

— Je vous conseille alors de le gagner de vitesse et de contier le cas à Mme la marquise avant qu'il ne le fasse.

— Silôt!

— Vous êtes en retard.

— Et vous, n'attendez-vous pas? ne me secourez-vous pas!

— Oh! moi, j'ai affaire au camp, s'écria Jaspin, ma présence là n'est pas convenable.

— Madame!... là-bas, sur le perron! dit Nanon épouvantée.

— Je vous baise les mains, répondit Jaspin, que s'équipe qui une alibi voisine.

— Je tombe en disgrâce, pensa le pauvre abbé, je perds mon crédit, ma protectrice. Mais la marquise sera prévenue. C'est une mauvaise affaire, mais c'est une bonne action.

Et il se glissa hors de l'abbaye, le long des fosses, comme un lézard.

XVI

L'ASSAUT

Il y avait conseil chez le roi à son quartier de Bethleem. Le bruit courait vaguement dans le camp que M. de Vauban avait assez avancé le démolition des premiers ouvrages de la place assiégée pour être en état de donner un assaut.

Et déjà on voyait se remuer les colonels et chefs de corps qui intriguaient pour faire partie de la colonne d'attaque.

Cependant rien n'annonçait positivement cette bonne fortune. Les assiégés continuaient un feu terrible sur les travailleurs chargés de combler la fosse de l'ouvrage à cornes.

Déjà on avait établi dans deux demi-lunes et sur le bord du fossé destiné à être comblé, la maison du roi portait la fascine dans ce fosse avec tant d'ardeur que bon nombre de gens de condition y avaient été tués. Mais à force d'y jeter des pierres, de la terre et des fascines, le fosse fut comblé. Le marquis de Bouffiers fit savoir à la cour que M. de Louvois avaient un bon chemin pour emporter l'ouvrage.

Ce fut Louvois, toujours ardent, qui porta la première cette nouvelle au roi, en lui annonant d'ordonner l'attaque; mais à côté de l'impétueux ministre était Vauban, toujours circonspect et avare du sang des soldats.

Le roi déchira qu'il attendrait vait pour donner l'assaut que Vauban l'y autorisât.

Or, ce même jour dont nous parlons, l'ingénieur, après avoir fait sa visite aux ouvrages et tout pris dans un froide bravoure, entra en conseil chez le roi qui lui demanda avec empressement ou en étaient les choses.

Vauban répondit qu'il le besogné était faite, l'occasion bonne et qu'on pouvait marcher. Aussitôt le roi chargeait Louvois de nommer les corps qui donneraient l'assaut.

Mme de Maintenon venait d'arriver au camp. En chemin elle avait entendu le récit délicat de Nanon. Elle apportait de Rivre à la seule idée que Louvois l'allait regarder en face.

Mais le ministre, en ce moment, n'était plus un petit ennemi occupé de tracasseries. Il était soldat, capitaine et ingénieur. Il cherchait une action d'éclat et en préparait les materiaux. Il voulait un triomphe pour son pays et pour son roi, un nouveau sujet d'orgueil pour lui-même.

Au reste, on ne pouvait de Rivre à la seule idée que Louvois l'allait regarder en face.

Mais le ministre, en ce moment, n'était plus un petit ennemi occupé de tracasseries. Il était soldat, capitaine et ingénieur. Il cherchait une action d'éclat et en préparait les materiaux. Il voulait un triomphe pour son pays et pour son roi, un nouveau sujet d'orgueil pour lui-même.

Au reste, on ne pouvait de Rivre à la seule idée que Louvois l'allait regarder en face.

Déjà on voyait se remuer les colonels et chefs de corps qui intriguaient pour faire partie de la colonne d'attaque.

Cependant rien n'annonçait positivement cette bonne fortune. Les assiégés continuaient un feu terrible sur les travailleurs chargés de combler la fosse de l'ouvrage à cornes.

Déjà on avait établi dans deux demi-lunes et sur le bord du fossé destiné à être comblé, la maison du roi portait la fascine dans ce fosse avec tant d'ardeur que bon nombre de gens de condition y avaient été tués. Mais à force d'y jeter des pierres, de la terre et des fascines, le fosse fut comblé. Le marquis de Bouffiers fit savoir à la cour que M. de Louvois avaient un bon chemin pour emporter l'ouvrage.

Ce fut Louvois, toujours ardent, qui porta la première cette nouvelle au roi, en lui annonant d'ordonner l'attaque; mais à côté de l'impétueux ministre était Vauban, toujours circonspect et avare du sang des soldats.

Le roi déchira qu'il attendrait vait pour donner l'assaut que Vauban l'y autorisât.

Or, ce même jour dont nous parlons, l'ingénieur, après avoir fait sa visite aux ouvrages et tout pris dans un froide bravoure, entra en

---

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Seance ordinaire du 15 novembre

Le conseil municipal a tenu hier soir sa deuxième séance de la session ordinaire de novembre.

Vingt-cinq conseillers étaient présents, sous la présidence de M. Hasselbroucq, maire. La séance est ouverte à 8 heures 50.

Tout le monde en fuite — L'état de la victime

Le parquet de Lille, représenté par M. L. Lemaire, juge d'instruction, assisté de son greffier, M. Pianco, est descendu à Roubaix, hier, à 2 h. 30. Il a d'abord pris la gare pour M. Lagarde, commissaire de police, accompagné de M. Cochez, brigadier.

Aussitôt ces messieurs se sont rendus au commissariat du 3e arrondissement. Après avoir pris connaissance du rapport de police, ils sont allés ensemble interroger le blessé et les témoins, 48, rue Jean-Jaurès, 48, Pierre-Mullies, dans la maison de la famille Debonnet.

L'enquête de la justice confirmant la nôtre

Le blessé, assez affaibli par la perte de sang occasionné par sa blessure, n'a pu que confirmer ce que nous avons déjà publié hier.

Son frère Alphonse a fait au juge d'instruction la même déposition ; M. et Mme Delecaj, parrain et marraine du blessé, n'ont pas non plus démenti aucun point de notre récit, enfin M. Henri Breton, tout en déclarant comme les autres, que Victor Desbonnet avait été frappé sans provocation par un individu laissant partie d'un groupe de six personnes. Il a ajouté qu'en suivant la piste des agresseurs, il était arrivé rue du Bassin, devant l'estaminet du « Balcon » et que là il avait reconnu un individu à qui on avait donner un bon coup de couteau au type qui était contre la barrière. C'était en effet la position qu'occupait Victor au moment où il a été frappé.

M. Breton a ajouté que regardant à travers les vitres, il avait vu celui qui se vantait ainsi, « un blond », montrer sa main couverte de sang.

Après avoir entendu ces témoins, le parquet s'est transporté au n° 14 de la rue du Bassin, dans l'estaminet « du Balcon », que tient Mlle Anna Fabert.

Interrogée, Anna Fabert a reconnu qu'un dimanche soir, vers onze heures, cinq individus sont entrés chez elle et que l'un d'eux, Anna Brepoulet, Dronsart, maçon, âgé de 26 ans, desserteur belge, demeurant rue Dampierre, cité Jouvelle, 15, s'était vanté en montrant sa main pleine de sang, d'avoir donné un coup de couteau à un homme qui était contre la barrière.

Elle a dit que des quatre autres individus qui accompagnaient Jean-Baptiste, trois demeurent à Croix-les-Tourcoing, un moulin du Mouvetant et que le quatrième était un ancien logeur de son cabaret, un sieur Charles Landuisan.

Ces cinq individus sont revenus dans son cabaret lundi à 9 heures du matin, ont bu du cafe puis Landuisan et les trois autres sont partis pour la Belgique dans la voiture d'un marchand d'os et Baptiste s'est enfui. Du reste, on sait la maison a confirmé la déposition de sa patronne.

C'est donc exactement ce que nous avons dit hier.

En quittant la rue du Bassin le parquet est retourné au commissariat du cinquième pour continuer l'enquête : il est allé de la rue Saint-Antoine et repartit ensuite pour Lille par le train de 6 h. 40.

Tout le monde en fuite

Des sept individus présents rue Pellart au moment de la tentative de meur